

CONTRATS DE VILLE

Le Département de l'Ain s'engage en faveur des quartiers défavorisés

Lors de la session du 27 mai 2024, le Département de l'Ain a confirmé son engagement financier en faveur des nouveaux contrats de ville pour la période 2024-2030. La participation départementale en faveur des territoires urbains fragilisés s'élèvera à 170 000 € par an dont 70 000 € pour Bourg en Bresse Agglomération, 45 000 € pour Haut Bugey Agglomération, 15 000 € pour la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, 15 000 € pour la Communauté de communes du Bugey Sud et 15 000 € pour la Communauté de communes de la Côtière. La Communauté de communes de Miribel et Plateau bénéficiera d'un soutien de 10 000 € dans le cadre du contrat territorial de cohésion sociale.

Soutien aux quartiers défavorisés

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité qui vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers et améliorer les conditions de vie des habitants des territoires urbains fragilisés. Ces contrats sont définis à l'échelle intercommunale, dans un cadre partenarial, impliquant autour d'un projet commun l'Etat, les collectivités locales, les bailleurs et la CAF.

Complémentaire à l'action du Département, la politique de la ville permet de financer des actions en lien avec l'éducation, la petite enfance, le logement, la cadre de vie l'emploi, l'insertion professionnelle, le renforcement du lien social, la sécurité, la prévention de la délinquance...

« Contrats engagement quartiers 2030 » : les nouveaux contrats de ville 2024-2030

En fin d'année 2023, l'Etat a modifié la liste des territoires éligibles aux nouveaux contrats de ville, désormais appelés « Contrats engagement quartiers 2030 ». Un seul indicateur a été retenu pour définir les quartiers concernés par ce dispositif : « la concentration de population vivant avec des ressources inférieures au revenu médian ».

Nouveau découpage dans le département de l'Ain au 1^{er} janvier 2024

- Contrat de ville de Bourg-en-Bresse animé par la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
- Contrat de ville d'Oyonnax Bellignat animé par Haut Bugey Agglomération
- Contrat de ville de Bugey Sud animé par la Communauté de Communes Bugey Sud
- Contrat de ville d'Ambérieu-en-Bugey animé par la Ville d'Ambérieu-en-Bugey
- Contrat de ville de Montluel animé par la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel



La majorité départementale « L'Ain de toutes nos forces » a fait de l'insertion un enjeu prioritaire. Aussi, je me réjouis de la signature de ces nouveaux contrats de ville qui s'inscrivent en cohérence avec notre priorité de mandat. Au Département, notre conviction est que seul l'accès à l'emploi permettra une sortie durable de la précarité. Je suis certaine que ces contrats amélioreront les conditions de vie des habitants des quartiers défavorisés en finançant notamment des projets visant à favoriser un retour à l'emploi des Aindinois.

Clotilde Fournier, Vice-présidente du Département de l'Ain déléguée à l'insertion, à l'emploi, au logement et à l'habitat

- Signature des contrats de ville :

Montluel : 21 juin à 15 h / Oyonnax : 2 juillet à 11h30 / Belley : 4 juillet à 17 h / Bourg-en-Bresse (date à préciser). Le contrat de ville d'Ambérieu-en-Bugey a été signé le 21 mai 2024.

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • celine.moyne-bressand@ain.fr

